

**Permanent Observer Mission of
the AFRICAN UNION
to the United Nations**



**Mission permanente d'Observation
de L'UNION AFRICAINE auprès
des Nations unies**

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Email: 305 E 47th ST. 5th Fl, New York, NY 10017 Tel : (212) 3195490 Fax (212) 3197135/6509

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
TRENTE HUITIEME REUNION
14 SEPTEMBRE 2005
NEW YORK**

PSC/AHG/Comm.(XXXVIII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 38^{ème} REUNION DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine a tenu sa 38^{ème} réunion à New York le 14 septembre 2005.

La réunion, qui a été tenue au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, a reçu et examiné un rapport de la Médiation de l'Union Africaine sur les dernières évolutions de la situation en Côte d'Ivoire.

Le Conseil,

1. **Se félicite** du rapport de la Médiation de l'Union Africaine;
2. **Félicite** le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, le médiateur de l'Union Africaine, pour ses efforts inlassables et exprime sa satisfaction pour les progrès accomplis dans le traitement des questions restant à régler pour l'application des accords de Linas Marcourssis et d'Accra;
3. **Se déclare préoccupé** de constater que les parties ivoiriennes n'ont pas démontré la volonté politique nécessaire pour la mise en œuvre intégrale des accords conclus sur les points restant à régler, en particulier le démantèlement et le désarmement des milices, le DDR et la création des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, justes et transparentes; et **exhorte** les parties ivoiriennes à réaffirmer leur attachement au processus de paix, à faire preuve de retenue et à honorer leurs obligations;
4. **Souligne** qu'il est nécessaire de réexaminer la situation en Côte d'Ivoire avant le 30 octobre 2005; et, à cet regard, **demande** à la CEDEAO de convoquer d'urgence un Sommet pour évaluer la situation en ce qui concerne l'application des accords restant à mettre en œuvre, et de lui faire rapport à une réunion qu'il convoquera d'urgence au Sommet, avec la participation des dirigeants de la CEDEAO, pour examiner la question et prendre les décisions qui s'imposent.
5. **Se déclare disposé** à continuer de coopérer avec les Nations Unies sur les meilleurs voies et moyens pour soutenir et faire avancer le processus de paix;
6. **Décide** de rester activement saisi de la situation en Côte d'Ivoire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2005

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2521>

Downloaded from African Union Common Repository